

**CLD des Laurentides**

**Guide pratique pour l'analyse et  
l'évaluation d'idées ou de projets  
à l'intention des promoteurs et  
des administrations publiques  
locales et régionales**

**Document de travail**

**30 juillet 2008**

**Les Conseillers ADEC inc.**

économie / administration / recherche marketing

3640, rue McCarthy, Saint-Laurent (Québec) H4K 2A6

T. 514 332-7606 / F. 514 331-4692 / conseil@adec-inc.ca / www.adec-inc.ca



**ADEC**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Aperçu du projet .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Description du projet .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Justification du projet.....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Aperçu financier.....</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Les mérites économiques du projet .....</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>Les retombées fiscales .....</b>	<b>9</b>
<b>8</b>	<b>Les mérites sociaux du projet.....</b>	<b>10</b>
<b>9</b>	<b>Les mérites environnementaux du projet .....</b>	<b>13</b>
<b>10</b>	<b>Démarche d'analyse .....</b>	<b>14</b>
	<b>Annexe : Quelques méthodes d'analyse.....</b>	<b>16</b>

## Liste des tableaux et graphiques

### **Tableau 8.1**

**Exemples de paramètres à considérer lors de l'identification et de l'évaluation des impacts ..... 11**

### **Tableau 8.2**

**Types d'impacts sociaux sur les populations locales ..... 12**

# 1 Contexte

Les autorités politiques dans les petites agglomérations sont souvent confrontées à décider de l'intérêt d'une idée ou de la recevabilité d'un projet de développement précis. Ces idées et projets viennent de la population de promoteurs, de d'autres municipalités ou alors des autorités elles-mêmes. Ces décisions sont d'autant plus importantes lorsque les ressources financières de la communauté sont impliquées et relativement importantes.

De quel genre de projet s'agit-il?

- ◆ L'implantation d'une usine ou d'un atelier;
- ◆ L'implantation d'un commerce ou d'un complexe commercial;
- ◆ L'utilisation d'un espace à des fins récréatives, culturelles ou sportives;
- ◆ La construction d'un « village » de résidences secondaires;
- ◆ L'utilisation d'une ressource naturelle : eau de source par exemple;
- ◆ L'implantation d'une carrière et sablière;
- ◆ La construction d'une route de contournement;
- ◆ L'implantation ou le passage de services publics (énergie, câble, autoroute), etc.

Dans ces situations comment faire en sorte que l'on prenne la bonne décision en ayant examiné tous les avantages et tous les inconvénients de l'idée ou du projet.

Les questions légitimes que se posent les autorités sont les suivantes :

- ◆ le projet est-il rentable pour la communauté?
- ◆ le projet est-il dans l'intérêt public?
- ◆ les bienfaits du projet sont-ils supérieurs aux coûts encourus?

Le présent document propose une méthode d'aide à la décision utile pour répondre aux questions soulevées. L'idée est de normaliser la procédure de telle sorte que tous les projets reçoivent le même traitement et de faciliter le processus de prise de décisions.

La méthode présentée ci-après comprend une série de questions auxquelles il faut répondre ou de directives à suivre.

Ce guide s'adresse aussi bien aux autorités politiques qu'aux promoteurs qui veulent faire valoir leur projet auprès de ces dernières.

Dans certaines circonstances, il existe des lois et des règlements qui obligent un promoteur (privé ou public) à justifier un projet, en lui demandant de préparer une étude d'impact : il s'agit, dans ces cas, d'une procédure légale visant à établir l'acceptabilité sociale et environnementale d'un projet et en mesurer les

effets sur le développement local. Mais dans plusieurs cas, ces lois ne s'appliquent pas ou ne couvrent pas tous les aspects. Lors de ces situations, les municipalités sont relativement démunies pour juger de l'acceptabilité d'un projet et les promoteurs démunis aussi pour se prémunir contre la non recevabilité sociale ou communautaire du projet.

Il y a donc lieu de développer une approche qui intègre les exigences du développement durable et qui permet, à tout le moins, de bien informer et au mieux, d'interagir avec le milieu pour s'assurer que le projet est recevable, réalisable et dans l'intérêt public.

Rappelons-nous que l'objectif d'un projet, au plan social, est d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Le projet doit donc montrer son utilité et sa valeur ajoutée.

Le présent guide s'adresse aux autorités politiques et aux promoteurs de projets (quelque soit leur envergure) qui veulent s'assurer que lesdits projets s'intègrent harmonieusement à la communauté où ils sont implantés.

Le CLD des Laurentides a cru bon préparer ce guide puisqu'il est continuellement sollicité pour répondre à diverses questions légitimes de la part des promoteurs, des élus et des citoyens. Par ailleurs, le CLD a pour mission de développer l'économie régionale dans le meilleur intérêt de tous et il est de sa responsabilité de développer les meilleurs outils à cette fin.

Dans la mesure également où des fonds publics sont impliqués, ce qui est pratiquement toujours le cas, l'information fournie devrait aussi correspondre aux préoccupations des bailleurs de fonds publics impliqués.

Le plus souvent, les projets présentés par les promoteurs traitent des aspects qui les intéressent d'abord et c'est normal : la nature, la localisation, la finalité, les coûts, la rentabilité, tout cela dans le but de les faire accepter par les autorités politiques de la communauté où ils doivent s'implanter. L'objectif final du promoteur étant d'obtenir les autorisations requises (zonage et permis) et ou les subventions ou les aides financières nécessaires à la réalisation du projet.

Quatre dimensions très importantes et très sensibles aux yeux de la population et de leurs représentants sont rarement suffisamment documentées et analysées. Elles constituent pourtant des facteurs clés de décision et de succès. Il s'agit :

- ◆ des impacts financiers;
- ◆ des impacts économiques;
- ◆ des impacts sociaux;
- ◆ et des impacts environnementaux.

Le présent guide présente les façons de traiter ces aspects et d'apporter un éclairage suffisant sur ces derniers. Il faut toutefois rappeler que chacun des projets est unique et que son analyse demandera toujours

un traitement particulier en fonction de sa taille, de sa nature, de ses caractéristiques dominantes et de son lieu d'implantation.

Le guide fournit à la fois les sujets du contenu de l'analyse du projet, mais aussi les méthodes suggérées pour traiter les différents aspects de cette analyse.

Dans ce qui suit, nous présentons les renseignements à fournir sur le projet et les méthodes d'analyse nécessaires.

## 2 Aperçu du projet

La première étape fournit un bon aperçu du projet en général et montre qu'il respecte les exigences d'admissibilité (si elles existent) pour ce qui est de la taille, de la catégorie et qu'il est conforme aux objectifs de la communauté, s'ils sont connus.<sup>1</sup> Dans la mesure où la communauté s'est donné des objectifs stratégiques et un plan de développement, il faut voir comment le projet vient en appui à ces objectifs et comment il peut s'intégrer dans le plan.

L'aperçu du projet doit indiquer comment, en termes généraux, le projet fournira ou améliorera les « infrastructures » de la communauté et bonifiera la qualité de vie des citoyens<sup>2</sup> tout en protégeant l'environnement et en appuyant la croissance économique à moyen et à long terme.

---

<sup>1</sup> Une municipalité, une MRC, un CRÉ, un CLD pourrait avoir un plan de développement dans lequel sont précisés ses orientations et ses objectifs.

<sup>2</sup> La qualité de vie se définit par rapport aux facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux d'une communauté. C'est en quelque sorte la manière de vivre, de travailler et de se divertir d'une population.

### 3 Description du projet

La seconde étape vise à fournir une description du projet, y compris :

- ◆ une description de la conception du projet et des travaux à réaliser avec cartes et illustrations faisant état de l'emplacement, des caractéristiques et des phases, s'il y a lieu;
- ◆ les dates estimatives de commencement et de parachèvement des composantes du projet;
- ◆ le calendrier et les phases proposées pour les travaux;
- ◆ la structure de gouvernance proposée : partenariat, leader, propriétaire, etc.

Dans le cas où s'agirait d'une simple idée, il faut à tout le moins trouver des références ailleurs ou des cas semblables et comparables, de manière à se faire une idée de ce dont il s'agit.



## 4 Justification du projet

La troisième étape doit fournir une justification du projet et indiquer de quelle façon il se fonde ou s'intègre dans la planification de la région et doit comprendre ce qui suit.

- ◆ Aperçu du projet au regard :
  - ❖ de son importance pour le commerce, le tourisme, l'habitation, la fabrication, la récréation, la culture, etc.;
  - ❖ de son caractère concurrentiel ou complémentaire aux autres activités existantes et potentielles.
- ◆ Comment le projet est compatible avec les plans de développement, l'utilisation des sols ou des terres et des plans d'aménagement régionaux et municipaux ou provinciaux (schéma d'aménagement, plan d'urbanisme).

## 5 Aperçu financier

Les aspects financiers relèvent le plus souvent de l'intérêt des promoteurs sauf si la municipalité doit déboursier des fonds pour réaliser le projet ou supporter le promoteur.

Les informations à connaître à cet égard sont :

- ◆ Coût estimatif total du projet;
- ◆ Coûts admissibles dans le cadre d'un programme;
- ◆ Mouvements de trésorerie prévue pour la construction;
- ◆ Coûts de fonctionnement annuels;
- ◆ Les sources de revenus;
- ◆ Les mouvements de trésorerie liés aux revenus;
- ◆ Les sources de financement;
- ◆ La preuve de la capacité de financement des coûts initiaux et de fonctionnement;
- ◆ La preuve de la capacité d'exploiter et d'entretenir l'investissement à long terme;
- ◆ La façon dont le projet mobilise d'autres investissements publics et privés.

Ces informations sont requises dans le cas d'un projet public. Dans le cas d'un projet privé, certaines informations confidentielles devraient être réservées au promoteur. Elles sont toutefois nécessaires pour mesurer les retombées économiques.

## 6 Les mérites économiques du projet

Selon la nature du projet, les mérites économiques peuvent être de trois ordres :

- ◆ procurer des bénéfices aux usagers ou aux non-usagers;
- ◆ créer ou soutenir des emplois;
- ◆ avoir des retombées fiscales pour la municipalité.

Les bénéfices aux usagers peuvent prendre différentes formes selon la nature du projet. Par exemple, un projet peut sauver du temps s'il donne un meilleur accès, réduire les risques d'accident, procurer un meilleur service, améliorer les conditions de transport, les opportunités de loisirs, etc.

Pour leur part, les emplois créés sont directement liés aux dépenses effectuées pour réaliser le projet et pour son exploitation. Les études de retombées économiques effectuées à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la Statistique du Québec et servent à fournir une évaluation des emplois créés ou soutenus. La dimension locale ou régionale des retombées économiques est celle qui souvent importe le plus. Une attention doit donc être portée aux retombées locales (employés, fournisseurs, achats locaux, etc.)

L'étude d'impact économique peut renseigner mais aussi servir d'argument dans la justification d'une demande de subvention.

Quelles sont les réponses attendues d'une étude de retombées économiques? Voici quelques exemples de l'application des résultats.

- ◆ Qui, dans la région, va profiter du projet?
- ◆ Les effets seront-ils temporaires ou permanents?
- ◆ Le projet va-t-il changer la structure économique locale?
- ◆ Combien d'emplois vont être créés ou soutenus?
- ◆ Où, géographiquement, les activités vont-elles se produire?
- ◆ Le projet aura-t-il des effets d'entraînement sur d'autres activités? Va-t-il par exemple susciter la venue de fournisseurs?

## 7 Les retombées fiscales

Le modèle des retombées économiques de l'ISQ calcule les retombées fiscales d'une dépense quelconque pour les gouvernements du Québec et de Canada. Or, ce qui intéresse les villes ce sont surtout les retombées fiscales pour elles.

Par ailleurs, certains projets vont demander des investissements de la part des villes ou leur occasionner des dépenses. Les villes veulent donc s'assurer qu'à court et moyen termes, elles n'y perdront pas au change. Si un projet ajoute des valeurs foncières taxables, il est relativement facile de calculer les revenus pour les municipalités touchées, et il faut le faire.

## 8 Les mérites sociaux du projet

L'évaluation des impacts sociaux est plus délicat à étudier, car il touche directement les gens concernés, individuellement et collectivement. Les impacts sociaux réfèrent à toutes les conséquences d'une action privée ou publique qui modifient la manière de vivre, de travailler et de se divertir de la population locale. Dans certains cas, ceci inclut les impacts culturels, soit des modifications aux normes, aux valeurs et aux croyances des collectivités. L'évaluation des impacts sociaux (EIS) est un outil qui est utilisé pour prédire les impacts d'un projet sur une collectivité donnée.

L'analyse des impacts sociaux peut aussi mettre à profit pendant l'élaboration d'un projet (lors de sa conception), la connaissance que les citoyens ont de leur milieu.

Le concept de qualité de vie est moins évident à cerner que celui des retombées fiscales ou économiques, mais on peut saisir cette dimension par les démarches suivantes.

Premièrement, il faut dresser un portrait objectif de la situation en utilisant tous les indicateurs quantitatifs disponibles au sujet de la population (nombre, âge, sexe, occupation, intérêts, etc.).

Deuxièmement, il faut privilégier l'évaluation subjective, c'est-à-dire explorer la satisfaction des citoyens en regard de leur environnement. Par exemple, la mise en œuvre d'un projet touristique peut être synonyme de changements de la sphère sociale des communautés locales. Ainsi, les principales activités menant à l'identification et à l'analyse des répercussions de la mise en œuvre d'un projet comme un parc nature, un observatoire, un parc linéaire ou un zoo, etc., sont les suivantes :

- ◆ une revue de littérature de projets similaires;
- ◆ des entrevues semi-dirigées ou des focus-group;
- ◆ l'analyse de données secondaires visant à dresser un portrait de la communauté.

Comment définir la qualité de vie à laquelle la population se réfère? Elle se définit par rapport à de multiples facteurs à la fois sociaux, culturels, économiques et environnementaux. L'altération appréhendée d'un de ces facteurs peut suffire pour menacer ou affecter le bien-être d'un individu ou d'une communauté. Afin de préserver et au mieux d'améliorer la qualité de vie, certaines préoccupations doivent être prises en considération :

- ◆ sur le plan environnemental par exemple :
  - ❖ protection de la diversité biologique;
  - ❖ pollution atmosphérique;
  - ❖ pollution de l'eau;
  - ❖ pollution par le bruit;
  - ❖ contamination des sols.

- ◆ sur le plan économique :
  - ❖ mettre l'accent sur les besoins de la personne;
  - ❖ sur les technologies écologiques;
  - ❖ et sur l'utilité sociale du produit ou du service rendu.
- ◆ sur le plan social :
  - ❖ établir une équité interpersonnelle.
- ◆ sur le plan socio-environnemental :
  - ❖ préserver la qualité des milieux de vie, i.e. les lieux où se déroulent la plus grande partie des activités humaines.

Voici, à titre indicatif, des paramètres à considérer lors de l'identification et de l'évaluation des impacts sociaux. Cette liste est donnée comme référence et le choix des facteurs les plus importants doit être fait pour chacun des projets.

**Tableau 8.1 Exemples de paramètres à considérer lors de l'identification et de l'évaluation des impacts**

Environnement physique	Cadre de vie	Économie
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Le bruit</li> <li>◆ Les poussières</li> <li>◆ Les odeurs</li> <li>◆ L'ensoleillement</li> <li>◆ L'aspect visuel</li> <li>◆ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La sécurité</li> <li>◆ La tranquillité</li> <li>◆ La circulation</li> <li>◆ Le stationnement</li> <li>◆ Les usages</li> <li>◆ La densité</li> <li>◆ Les parcs et les espaces verts</li> <li>◆ le caractère patrimonial</li> <li>◆ les valeurs des citoyens</li> <li>◆ etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La valeur des propriétés</li> <li>◆ Les commerces et les services de voisinage</li> <li>◆ Le développement local</li> <li>◆ La revitalisation du quartier</li> <li>◆ Le développement touristique</li> <li>◆ Etc.</li> </ul>

Voici, à titre d'exemple, les impacts sociaux typiques appréhendés par l'implantation de certaines activités récréo-touristiques.

Tableau 8.2 Types d'impacts sociaux sur les populations locales

Types d'impacts	Exemples
Mobilisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Consultations publiques</li> <li>◆ Création de coalition</li> <li>◆ Partenariats avec les promoteurs</li> </ul>
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Consolidation de la vocation touristique des municipalités limitrophes</li> <li>◆ Stimulation des initiatives locales de développement</li> <li>◆ Augmentation de la capacité d'hébergement touristique de la région (subsidés gouvernementaux, dans certains cas)</li> </ul>
Conditions et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Modification de la structure de l'emploi (tertiarisation de l'économie, impact indirect)</li> <li>◆ Hausse du coût de la vie (loyer, propriétés privées, alimentation, taxes municipales)</li> <li>◆ Modification des pratiques sociales, sportives et de loisirs et du rythme de vie (distraction ou agression)</li> </ul>
Dynamique communautaire et cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Introduction de disparités socio-économiques (effets de classes sociales)</li> <li>◆ Sentiment de « désappropriation », modification du sentiment d'appartenance à la communauté</li> <li>◆ Climat de concurrence entre les familles (essayant de profiter de la manne en lançant son entreprise touristique, concurrence avec l'hôtelier qui résulte en un climat de tension)</li> </ul>
Gestion des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Modifications aux règles de zonage obligent les résidents à modifier leurs loisirs ou activités économiques ( ex : pêche, chasse)</li> </ul>
Économie locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Investissements pour améliorer les infrastructures locales (routes, centres d'interprétation)</li> <li>◆ Investissements publics pour stimuler l'industrie touristique de la région</li> <li>◆ Création d'emplois directs et indirects (les résidents locaux ont souvent les emplois de subordonné saisonniers et moins bien rémunérés)</li> <li>◆ Des entreprises locales basent leur stratégie marketing sur le produit touristique</li> <li>◆ Augmentation des opportunités d'affaire et d'investissement</li> </ul>
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Impacts varient en fonction du projet</li> </ul>

Source : Gagnon 1998; Fortin et Gagnon, 1999)

Ces impacts ne sont pas ressentis par tous de la même façon. Plusieurs facteurs influencent les impacts sociaux recensés :

- ◆ le stade de développement touristique de la localité;
- ◆ les caractéristiques économiques, sociales et culturelles;
- ◆ la distribution locale des bénéfices;
- ◆ les capacités de gouvernance locale.

## 9 Les mérites environnementaux du projet

Tout projet n'a pas à être soumis à une analyse d'impact environnemental, selon les lois en vigueur au Québec ou au Canada. Par contre, il doit se conformer aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux touchant l'environnement (eau, air, sol).

Par ailleurs, dans une perspective de développement durable, le promoteur ou la municipalité doit montrer comment, dans sa conception même, le projet minimise ses conséquences sur l'environnement et, mieux encore, comment il contribue à sa qualité en mettant l'emphase sur :

- ◆ l'efficacité énergétique;
- ◆ la mitigation environnementale;
- ◆ la gestion des déchets;
- ◆ la pollution;
- ◆ l'atténuation du bruit;
- ◆ le respect de la faune;
- ◆ le respect de la flore.



## 10 Démarche d'analyse

La section qui suit fournit une procédure à utiliser et les méthodes à employer pour évaluer un projet ou une idée.

- ◆ **Directive 1** – Lorsqu'un projet est soumis, voir s'il existe d'autres options que celle qui est présentée.  
Préciser l'objectif du projet : enjeux, pertinence, résultats attendus.
- ◆ **Directive 2** – Faire la liste des avantages du projet du point de vue de la communauté.  
Si on prend l'exemple de l'implantation d'un établissement commercial, les bénéfices pourraient être :
  - ❖ Permettra aux gens de se ravitailler à proximité : ils sauveront du temps et de l'argent;
  - ❖ Fera travailler des résidents;
  - ❖ Rapportera des taxes;
  - ❖ Suscitera la concurrence et donc de meilleurs prix;
  - ❖ Encouragera la venue de d'autres commerces;
  - ❖ Fera travailler des entreprises locales, etc.
- ◆ **Directive 3** – Faire la liste des désavantages du point de vue de la communauté.
  - ❖ Compétitionnera un commerce déjà fragile;
  - ❖ Consommara des services municipaux;
  - ❖ Attirera des clients de l'extérieur, donc beaucoup de circulation.
- ◆ **Directive 4** – Quantifier les avantages en terme physique et en terme monétaire.  
Prenant exemple du cas des commerces, on veut savoir, par exemple, combien de résidents y trouveraient du travail, quel montant de taxes serait payé, quelle proportion de la population utiliserait le nouveau commerce, etc.
- ◆ **Directive 5** – Quantifier les désavantages.  
Par exemple, quels seraient les coûts pour la municipalité.
- ◆ **Directive 6** – Établir l'horizon temporel de l'analyse.
  - ❖ Est-ce que les avantages et bénéfices sont à court terme ou à long terme?
  - ❖ Est-ce que l'on peut envisager des coûts plus élevés plus tard? Ou des bénéfices plus élevés que dans l'immédiat?

- ◆ **Directive 7** – Comparer les avantages et les inconvénients (les bénéfices et les coûts).
  - ❖ Dans le cas où les bénéfices et les coûts sont répartis dans le temps, il faut les actualiser pour les comparer.
  - ❖ Dans le cas des avantages et des inconvénients, il faut les coter, leur donner un rang et une pondération, puis établir leur score.
  
- ◆ **Directive 8** – Se construire des indicateurs de performance. Exemple :
  - ❖ Ratio bénéfices-coûts;
  - ❖ Taux de rendement interne;
  - ❖ Bénéfices nets;
  - ❖ Somme des rangs pondérés;
  - ❖ Somme des scores; etc.
  
- ◆ **Directive 9** – Réaliser une analyse de sensibilité pour tester la robustesse des résultats ou mener une analyse de risque.
  
- ◆ **Directive 10** – Décider

## Annexe : Quelques méthodes d'analyse

Instruments de mesure et d'évaluation/indicateurs																																			
Analyse multicritères – Méthode des rangs pondérés	<p>L'analyse multicritère cherche à couvrir toutes les dimensions d'un projet (idée) intervenant dans la prise de décision, qu'ils soient mesurables ou non. Elle permet de tenir compte simultanément de facteurs mesurables et non mesurables monétairement.</p> <p>Nature des critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Financier</li> <li>2. Économique</li> <li>3. Sociaux</li> <li>4. Environnementaux</li> </ol> <p>Exemple de l'application de la méthode au cas du commerce de détail :</p> <table border="1" data-bbox="607 789 1377 1096"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Pondération</th> <th colspan="2">Solution A Statu quo</th> <th colspan="2">Solution B Implantation</th> </tr> <tr> <th>Points</th> <th>Pointage pondéré</th> <th>Points</th> <th>Pointage pondéré</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Financier 0%</td> <td>N.A.</td> <td></td> <td>N.A.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Économique 25%</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>100</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Social 50%</td> <td>15</td> <td>7,5</td> <td>50</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Environnemental 25%</td> <td>100</td> <td>25</td> <td>60</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td></td> <td><b>32,5</b></td> <td></td> <td><b>65</b></td> </tr> </tbody> </table>	Pondération	Solution A Statu quo		Solution B Implantation		Points	Pointage pondéré	Points	Pointage pondéré	Financier 0%	N.A.		N.A.		Économique 25%	0	0	100	25	Social 50%	15	7,5	50	25	Environnemental 25%	100	25	60	15	<b>Total</b>		<b>32,5</b>		<b>65</b>
Pondération	Solution A Statu quo		Solution B Implantation																																
	Points	Pointage pondéré	Points	Pointage pondéré																															
Financier 0%	N.A.		N.A.																																
Économique 25%	0	0	100	25																															
Social 50%	15	7,5	50	25																															
Environnemental 25%	100	25	60	15																															
<b>Total</b>		<b>32,5</b>		<b>65</b>																															
Analyse bénéfices-coûts	L'analyse bénéfices-coûts sert à comparer les bénéfices et les coûts d'un projet et de ses alternatives. Si la somme des bénéfices est plus grande que les sommes des coûts, le projet est jugé souhaitable.																																		
Analyse des retombées économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Modèle intersectoriel de l'ISQ <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ I.1 Emplois</li> <li>❖ I.2 Recettes fiscales</li> </ul> </li> <li>◆ Modèle de calcul fiscal <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ I.3 Recettes fiscales nettes</li> </ul> </li> </ul>																																		
Mérites sociaux du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Entrevues, rencontres, focus-group <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ I.5 Taux de satisfaction</li> <li>❖ I.6 Taux d'acceptation</li> </ul> </li> </ul>																																		
Autres indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ I.7 Augmentation du coût de la vie : terrain, logement, services à domicile</li> <li>◆ I.8 Variation des impôts fonciers</li> <li>◆ I.9 Nombre de nouveaux travailleurs</li> <li>◆ I.10 Nombre de nouveaux résidents</li> <li>◆ I.11 Modification à la structure de l'emploi</li> <li>◆ I.12 Mesure de la pression sur la demande de biens et de services locaux</li> </ul>																																		